

Procès verbal

Le mardi 17 juin 2025 à 21 heures 00, l'assemblée, régulièrement convoquée le 10 juin 2025, s'est réunie sous la présidence de David CASTETS.

Secrétaire de la séance : Anelise CHASSOT

Présents : Eliane RAULET, David CASTETS, André FORT, Patrice CASTEX, Patrick RECH, Michel BORALI, Marie BECHET, Anelise CHASSOT, François FAURE

Représentés :

Absents et excusés : Christophe BAYLE, Chantal GARDERE

Ordre du jour :

DELIBERATIONS

- Délibération sur les amendes de police
- Délibération demande de subvention pour travaux toiture école Conseil Départemental
- Délibération demande de subvention travaux toiture école Etat
- Délibération demande de subvention travaux toiture école Communauté communes 5 C
- Délibération don communal

Points Divers

- Point sur l'école
- Point sur les locations
- Arbres Cornuts
- Panneautage de la forêt
- Questions diverses

Délibérations du conseil :

Délibération de la décision modificative n°1 - SAINT ANDRE 2025 (N° DE_009_2025)

Le Maire expose au Le Conseil Municipal que les crédits ouverts aux articles ci-après du budget de l'exercice 2025, ayant été insuffisants, il est nécessaire de voter les crédits supplémentaires et/ou de procéder aux réajustements des comptes et d'approuver les décisions modificatives suivantes :

Fonctionnement		Recette s	Dépense s
681	Dot. amort. et prov. Charges de fonct.	0	581
681 (042)	Dot. amort. et prov. Charges de fonct.	0	-581
TOTAL FONCTIONNEMENT		0	0
Investissement		Recette s	Dépense s
		0	0
TOTAL INVESTISSEMENT		0	0
TOTAL		0	0

Délibération : adoptée

SUBVENTION AMENDE DE POLICE (N° DE_008_2025)

Le Maire informe les membres du Conseil Municipal qu'il serait judicieux de déposer une demande de subvention d'amende de police pour 2025

Le Maire précise qu'il faudrait prévoir un montant des travaux HT de 30 000 €

Le Maire précise également que cette subvention permettra de faire les travaux suivants :

- Aménagement améliorant la sécurité à l'entrée du village ecole et du cimetière et équipement destinés à une meilleure exploitation des réseaux.

Après avoir délibéré à l'unanimité le Conseil Municipal donne son accord pour

- demander cette subvention
- réaliser ces travaux nommés ci-dessus

Délibération : adoptée

Création de la commission de location (N° DE_012_2025)

Le Maire informe les membres du Conseil Municipal qu'il serait judicieux de prévoir une réunion « COMMISSION LOCATIONS LOGEMENTS COMMUNAUX » afin de faire l'analyse des documents remis par les personnes qui ont visité le logement « MAISON LAPORTE » sis au 80 place Hippolyte Ducos 31420 SAINT ANDRE

Le Maire précise que la commission est composée des personnes suivantes :

- Mme RAULET Eliane – 1ère adjointe
- Mr. BORALI Michel – 2ème adjoint
- Mr. FORT André -3ème adjoint
- Mme CHASSOT Anelise – Conseillère Municipale
- Mme BECHET Marie – Conseillère Municipale

Le Maire précise que cette commission sera valide jusqu'à la fin du mandat du maire.

Après avoir délibéré à l'unanimité le Conseil Municipal donne son accord pour

- les personnes présentent à la commission

Délibération : adoptée

DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DE L'ETAT AU TITRE DE LA DETR REFECTION DE LA TOITURE ET ISOLATION DES COMBLES (N° DE_011_2025)

Le Maire expose à l'assemblée qu'il est nécessaire de réaliser la réfection entière de l'école communale de ST ANDRE.

Une étude a été menée en concertation avec divers artisans afin de diagnostiquer les travaux à réaliser et d'attester de leur caractère indispensable.

Le montant des travaux de réfection de la toiture et isolation des combles s'élèvent à € HT

Les travaux seront réalisés sur la période de vacances scolaires d'été 2026

Pour subventionner ces travaux le maire demande une aide financière auprès de l'Etat au titre de la DETR

DEPENSES		RECETTES			
TRAVAUX	MONTANT	Subventions	TAUX %	MONTANT	

	HT (en€)			HT (en €)	
TRAVAUX	61 262.50	DETR	40	24 505.00	
		CD31	25	15 315..62	
		5C	15	9 189.38	
		COMMUNE	20	12 252.50	
TOTAL	61 262.50		100	61 262.50	

Oui cet exposé le conseil municipal accepte :

- De réaliser les travaux de réfection de la toiture de l'école et isolation des combles
- Une demande une aide financière auprès de l'ETAT au titre de la DETR
- De Charger Monsieur le Maire signer tous les documents relatifs à ces travaux.

Délibération : adoptée

DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU CONSEIL DEPARTEMENTAL - REFECTION DE LA TOITURE DE L'ECOLE ET ISOLATION DES COMBLES (N° DE_013_2025)

Le Maire expose à l'assemblée qu'il est nécessaire de réaliser la réfection entière de l'école communale de ST ANDRE.

Une étude a été menée en concertation avec divers artisans afin de diagnostiquer les travaux à réaliser et d'attester de leur caractère indispensable.

Le montant des travaux de réfection de la toiture et isolation des combles s'élèvent à 61 262.50€ HT

Les travaux seront réalisés sur la période de vacances scolaires d'été 2026

Pour subventionner ces travaux le maire demande une aide financière auprès du Conseil Départemental

DEPENSES		RECETTES			
TRAVAUX	MONTANT	Subventions	TAUX %	MONTANT	
	HT (en€)			HT (en €)	
TRAVAUX	61 262.50	DETR	40	24 505.00	
		CD31	25	15 315..62	
		5C	15	9 189.38	

		COMMUNE	20	12 252.50	
TOTAL	61 262.50		100	61 262.50	

Où cet exposé le conseil municipal accepte :

- De réaliser les travaux de réfection de la toiture de l'école et isolation des combles
- Une demande une aide financière auprès du Conseil Départemental
- De Charger Monsieur le Maire signer tous les documents relatifs à ces travaux.

Délibération : adoptée

DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DE LA COMMUNAUTE DES COMMUNES 5C -
REFECTION DE LA TOITURE DE L'ECOLE ET ISOLATION DES COMBLES (N° DE_014_2025)

Le Maire expose à l'assemblée qu'il est nécessaire de réaliser la réfection entière de l'école communale de ST ANDRE.

Une étude a été menée en concertation avec divers artisans afin de diagnostiquer les travaux à réaliser et d'attester de leur caractère indispensable.

Le montant des travaux de réfection de la toiture et isolation des combles s'élèvent à € HT

Les travaux seront réalisés sur la période de vacances scolaires d'été 2026

Pour subventionner ces travaux le maire demande une aide financière auprès de la Communauté des Communes cœur Coteaux et Comminges

DEPENSES		RECETTES			
TRAVAUX	MONTANT	Subventions	TAUX %	MONTANT	
	HT (en€)			HT (en €)	
TRAVAUX	61 262.50	DETR	40	24 505.00	
		CD31	25	15 315..62	
		5C	15	9 189.38	
		COMMUNE	20	12 252.50	
TOTAL	61 262.50		100	61 262.50	

--	--	--	--	--	--

Oui cet exposé le conseil municipal accepte :

- De réaliser les travaux de réfection de la toiture de l'école et isolation des combles
- Une demande une aide financière auprès de la communauté des communes coeur coteaux et Comminges
- De Charger Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à ces travaux.

Délibération : adoptée

Don pour des travaux de rénovation de la toiture de l'école communale dans l'intérêt général a un cercle non restreint de personne (N° DE_010_2025)

Madame la 1ère adjointe au Maire informe les membres du Conseil Municipal qu'un don de 8 000€ (huit mille Euros) sera fait par virement sur le compte de la commune de la part de Mr David CASTETS

Cette somme sera destinée à la section d'investissement du budget communal pour une participation aux travaux de rénovation.

Le versement de ce don rentre dans le cadre de l'article 200 du Code Général des Impôts puisque il est affecté à titre gratuit sans contrepartie directe et dans l'intérêt général à un cercle non restreint de personnes

Après avoir délibéré à l'unanimité le Conseil Municipal accepte le don de 8 000€ de la part de Mr David CASTETS.

Délibération : adoptée

CREATION ET NOMINATION DES MEMBRES DE LA COMMISSION POUR LE CHOIX DES ENTREPRISES (N° DE_015_2025)

Le Maire informe les membres du Conseil Municipal que des travaux pour la réfection de la toiture d'école et isolation des combles vont être envisagées courant année 2026.

Le Maire propose la création d'une commission permettant le choix de l'entreprise la plus appropriée pour la réalisation et en fonction des devis recrus en mairie

Le Maire précise que M. Christophe BAYLE, Conseiller Municipal, ne souhaite pas participer à cette commission

La commission comprendra 5 membres

- David CASTETS
- Eliane RAULET
- Michel BORALI
- Andre FORT
- Patrice CASTETS

Après avoir délibéré à l'unanimité le Conseil Municipal donne son accord pour

- la création de la commission pour le choix des entreprises
- la nomination des membres suivants.

Délibération : adoptée

David CASTETS
Président de séance
m

Anelise CHASSOT
Secrétaire de séance

POINTS DIVERS :

- Point sur l'école : le dernier conseil d'école aura lieu le mardi 24 juin à 17h, la cour est endommagée de trous qui seront réparés avec de l'enrobé à froid, problèmes avec l'ouverture du portail (vu et à voir ce qu'il est à envisager)
- SDEGH : proposition de pose panneaux photovoltaïques, le projet aurait pu être celui de faire une ombrière sur le parking de l'école, pas de suite à ce projet à ce jour
- Le conseil municipal propose d'accorder une subvention à l'Amicale des Sapeurs Pompiers d'Aurignac
- Prévention incendie : maintenance et contrôle de toutes les bornes sur la commune,
- Prévention incendie de la forêt : le devis concernant le raccordement pour pompage du lac est de 3 000 €, la signalétique est insuffisante, pour informer, la pose de 3 panneaux risques incendie seront posés sur 3 passages importants
- Une enquête publique aura lieu le 08/08 au titre de la loi sur l'eau
- Aura lieu le Festival 100% COMMINGES le jeudi 14/08 à la salle des fêtes avec concert gratuit, food truck, nous devons mettre à disposition tables et chaises
- Aura lieu le 31/08 sur la commune Le Gravel Des Lacs Et Forêts avec l'association cycliste du Fousseret, boucle Aller / Retour, convention à faire

- Terrain de foot, la question se pose de l'adaptation du genre de tonte, selon l'utilisation et la fréquentation des enfants de l'école

Tous les points de l'ordre du jour ayant été abordés, la séance est levée à 23h30